

Communiqué de presse

## **La FCASAP soutient la proposition de subrogation du crédit d'impôt des services à la personne**

*La Fédération des coopératives et artisans de services à la personne (FCASAP) soutient la proposition portée par la FESP et l'ADMR de subrogation du crédit d'impôt des services à la personne et demande au gouvernement d'inscrire cette mesure par amendement dans le Projet de loi de finances pour 2018.*

En proposant au gouvernement d'instaurer un mécanisme de suppression du délai de remboursement du crédit d'impôt aux ménages consommateurs de services à la personne, appelé subrogation, les professionnels du secteur avancent une mesure positive pour le pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation de l'activité et la création d'emplois.

Le dispositif proposé permettrait aux Français d'éviter de déboursier les 50 % du coût des services réalisés à leur domicile qui leur sont actuellement remboursé parfois jusqu'à 18 mois après le paiement.

Les études réalisées sur ce dispositif, déjà mis en place en Suède depuis 2009, estiment à plus de 200 000 le nombre d'emplois qui seraient créés, pour un gain sur les finances publiques de plus d'un milliards d'euros en recettes supplémentaire dès la première année d'application.

En supprimant *de facto* l'avance de trésorerie d'un an, voire plus, faite par les ménages, le dispositif permettrait de favoriser le recours aux services à domicile, tout en développant le volume d'activités et d'emplois déclaré, et ainsi de lutter contre le travail au noir.

La FCASAP constate que la proposition concerne tous les modes d'intervention : coopératives, particuliers employeurs, entreprises commerciales ou non lucratives et services publics territoriaux.

Franck GUYOT, Président de la FCASAP, a transmis un courrier au président de la FESP et à la présidente de l'ADMR pour lui exprimer le soutien de son organisation professionnelle à la proposition et leur signifier l'espoir que le gouvernement saura saisir au plus vite cette initiative des acteurs entrepreneuriaux et associatifs.

<p>La Fédération des Coopératives d'Artisans de Services à la Personne (FCASAP) regroupe les 20 coopératives intervenant dans le secteur des Services à la Personne. Elle représente plus de 1 000 entreprises adhérentes de coopératives pour un chiffre d'affaires de plus 30 millions d'euros.</p>
---

Contact presse : Daniel JOUANNEAU, [daniel-jouanneau@orange.fr](mailto:daniel-jouanneau@orange.fr), 06 30 53 74 23

**FCASAP : 58, avenue de la Motte Picquet, 75015 Paris**